



EDITO

Pierre BALIRAC
Président du CCBL

Le travail de l'ombre

A peine **les derniers lauriers de la saison sportive ont-ils été coupés qu'il faut déjà (et surtout) préparer la suivante** : une organisation bien pensée en amont permet de dérouler, en aval, la bonne marche de toutes les compétitions.

Nous devons **nous astreindre à ce travail de l'ombre**, dans les instances de notre comité et dans nos clubs. Il en va de la qualité et de l'équité de nos rencontres, du respect et aussi de la santé de nos pratiquants, de l'humeur et de l'estime générales même...

Alors, comme à chaque intersaison, il faut **assimiler et prendre en compte les ajustements de la réglementation**, les évolutions des règles, les modifications de catégories ou de compétitions que le congrès fédéral a entérinés.

Ces changements ne sont pas le fait du Prince. Ils ont été préparés par les commissions avec une implication de toutes les parties prenantes à la décision. Ils sont donc **le fruit de la réflexion collective** et touchent à l'intérêt commun, celui d'une pratique bien comprise et mieux partagée.

Cette année, **la « révolution » de l'intersaison** porte essentiellement sur **la réforme des catégories d'âge**. Toutes les informations ont été données aux dirigeants.

Elles sont **accessibles sur le site internet de notre comité et par l'intermédiaire de cette newsletter**. N'hésitez pas à les consulter et à prendre conseil si vous en ressentez le besoin.

Cela me donne l'occasion de dire ou plutôt de redire que **ces outils de communications sont à votre disposition** et nous faisons en sorte de les améliorer et de les renforcer pour qu'ils vous soient utiles. **Si j'en juge par l'évolution exponentielle de vos « clics », nous sommes sur la bonne voie.**

Site internet du Comité Côte basque - Landes Statistiques des visites 1^{er} septembre 2013 – 30 juin 2014

Le nouveau site de notre comité est entré en service au moment où la saison 2012-2013 s'achevait.

En septembre dernier, cet outil de communication était donc opérationnel pour diffuser les informations, alors qu'une nouvelle saison commençait.

Au moment où cette dernière s'achève, il semble opportun de mesurer l'accueil que vous avez réservé à notre site.

• Nombre total de sessions: 162 763

Il s'agit du nombre total de sessions du 1^{er} septembre 2013 au 30 juin 2014.

Une session est la période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site.

Détails de ces 162 763 sessions :

- **111 350** sessions ont été effectuées par des **utilisateurs fidélisés** (68,4% des visiteurs)
- **51 413** sessions ont été effectuées par des **nouveaux utilisateurs** (31,6% des visiteurs)
- **159 801** sessions ont été effectuées par des internautes **en France** (plus de 98% des sessions)

• Nombre total de pages vues : 752 962

Il s'agit du nombre total de pages consultées.

Les visites répétées d'un internaute sur une même page sont prises en compte.

• Nombre de pages par session : 4,62

« Pages/session » est le nombre moyen de pages vues au cours d'une session.

Les visites répétées d'un internaute sur une même page sont prises en compte.

• Durée moyenne des sessions : 3'02''

C'est le temps moyen passé par un utilisateur lors d'une session (une visite) du site.

CHANGEMENTS DES CATEGORIES D'AGE

MASCULINS

- 1) Moins de 7 ans (PREMIERS PAS) deviennent **Moins de 6 ans PREMIERS PAS EN Ecole De Rugby (5 ans révolus le jour de la demande).**
- 2) Moins de 9 ans (MINI-POUSSINS) deviennent **Moins de 8 ans JEUNES POUSSÉS (nés en 2007 et 2008).**
- 3) Moins de 11 ans (POUSSINS) deviennent **Moins de 10 ans POUSSINS (nés en 2005 et 2006).**
- 4) Moins de 13 ans (BENJAMINS) deviennent **Moins de 12 ans BENJAMINS (nés en 2003 et 2004).**
- 5) Moins de 15 ans (MINIMES) deviennent **Moins de 14 ans MINIMES (nés en 2011 et 2002).**
- 6) Moins de 17 ans (CADETS ALAMERCERY ou TEULIERE) deviennent **Moins de 16 ans ALAMERECERY, TEULIERE, CADETS TERRITORIAUX nés en 1999 et 2000)**
- 7) Moins de 16 ans (GAUDERMEN) deviennent **Moins de 15 ans GAUDERMEN (nés en 1999 et 2000).**
- 8) Moins de 19 ans (CRABOS, BALANDRADE, PHILIPONEAU, DANET) deviennent **Moins de 18 ans CRABOS, BALANDRADE, PHILIPONEAU DANET (nés en 1997 et 1998)**
Les joueurs nés après le 1 septembre 1996, pourront disputer toute la saison dans une de ces compétitions et intégrer une catégorie 18 et plus une fois leur majorité atteinte.
- 9) Moins de 21 ans et Moins de 23 ans (REICHEL et ESPOIRS) deviennent **Une seule catégorie REICHEL-ESPOIRS (nés en 1993-1994-1995-1996)**
- 10) Moins de 22 ans (BELASCAIN) deviennent **Moins de 21 ans BELASCAIN (1994, 1995 et 1996).**
Constituée uniquement de majeurs, cette catégorie n'entre pas dans les obligations des clubs. (Catégorie non obligatoire et possibilité de Rassemblements, pas de contrôle de couleur des licences).

FEMININES

- 1) Moins de 7 ans (PREMIERS PAS en Ecole De Rugby MIXTE) deviennent **Moins de 6 ans PREMIERS PAS EN EDR (5 ans révolus le jour de la demande).**
- 2) Moins de 9 ans (MINI-POUSSINES en EDR MIXTE) deviennent **Moins de 8 ans JEUNES POUSSÉS en EDR MIXTE (nées en 2007 et 2008).**
- 3) Moins de 11 ans (POUSSINES en EDR MIXTE) deviennent **Moins de 10 ans POUSSINES en EDR MIXTE (née en 2005 et 2006).**
- 4) Moins de 13 ans (BENJAMINES en EDR MIXTE) deviennent **Moins de 12 ans BENJAMINES en EDR MIXTE (nées en 2003 et 2004).**
- 5) Moins de 15 ans (MINIMES en EDR MIXTE) deviennent **Moins de 14 ans MINIMES (nées en 2011 et 2002).**
- 6) Moins de 15 ans (COMPETITIONS DEPARTEMENTALE Féminines) deviennent **Moins de 15 ans COMPETITIONS DEPARTEMENTALES FEMININES (nées en 2000, 2001 et 2002)**
- 7) Moins de 18 ans (FEMININES M18 ANS A 7 ou à 15) deviennent **Moins de 18 ans FEMININES M18 ANS A 7 ou à 15 (nées en 1997, 1998, 1999 et 2000)**
Les joueuses nées après le 1 septembre 1996 pourront disputer toute la saison dans une de ces compétitions et intégrer une catégorie 18 ans et plus une fois leur majorité atteinte.



Temps mort SVP...

Le **règlement des temps morts** ne s'appliquait, jusqu'à ce jour, qu'aux compétitions Teulière et cadets territoriaux. Ces temps morts **offrent à l'entraîneur la possibilité d'apporter à son équipe des conseils techniques et des options de jeu en cours de partie**. Cela constitue un plus pour la formation des joueurs et cela contribue en outre à la sérénité du banc de touche.

Le dispositif mérite donc d'être étendu. **Il sera appliqué dès la prochaine saison dans les compétitions des moins de 18 ans.**

La poussée en mêlée

Le comité directeur de la FFR a décidé d'**étendre les règles de poussée en mêlée**, propres à la catégorie C' (1,50m sans limitation au gain du ballon), **aux compétitions de fédérale 3, Excellence B et Fédérale 2 féminine.**

La mention spécifique « **Autorisé 1ère ligne/ passeport** » sera donc apposée sur les cartes de qualification des joueurs et joueuses participant à ces compétitions **aux deux conditions suivantes** :

1.- ils ou elles ne présentent **aucune contre-indication à évoluer aux postes de 1ère ligne**,

2.- ils ou elles sont en outre **titulaires du passeport « joueur de 1ère ligne »** délivré par le comité territorial **à l'issue d'une évaluation** de leurs aptitudes techniques.

Environ 200 joueurs et joueuses sont concernées.

Même tarif !

Le congrès fédéral a entériné la décision de laisser **au même niveau de prix les licences-assurances** ainsi que **les timbres d'affiliation** des membres non actifs.

Pour en savoir plus cliquez sur le lien ci-dessous :

http://www.ffr.fr/Reglements_Generaux/#/213

9, 10, 11 matches?

La participation de tout joueur aux phases finales de l'équipe qui évolue au niveau de compétition inférieur dans la classe d'âge à laquelle il appartient **est conditionnée par le nombre de matches** qu'il a préalablement disputés avec l'équipe de niveau supérieur pendant la phase qualificative de la saison en cours.

Il a été décidé d'instaurer **une règle uniforme** pour l'ensemble des classes d'âge.

La limitation sera ainsi de :

- **11 matches** avec l'équipe supérieure si celle-ci évolue dans une poule de 12 clubs,
- **10 matches** dans une poule de 11,
- **9 matches** dans une poule de 10,
- et ainsi de suite...

Cette **règle** sera appliquée aussi bien pour les **matches de phase finale** que pour **ceux de la phase qualificative**.

Saisine de la commission d'appel

La **commission d'appel FEDERALE** est la seule habilitée à statuer en cas de **recours formulés contre les décisions rendues par les commissions de discipline TERRITORIALES**.

En effet, **il n'est pas permis d'avoir deux degrés d'appel successifs** (comité territorial et FFR) **en matière disciplinaire**.

En revanche, **la commission d'appel TERRITORIALE** est la seule habilitée à statuer en cas de **recours formés contre les décisions rendues par la commission des règlements TERRITORIALE** (un seul degré d'appel).

Préparez la saison qui vient

La saison prochaine s'annonce ! Il est donc indispensable pour les dirigeants, joueurs et autres suiveurs **de s'informer sur les réformes en cours.**

A ce propos, vous pouvez, dès à présent, consulter les statuts et règlements en ligne, **soit via le site du Comité Côte basque-Landes, soit directement sur le site de la FFR :**

<http://www.ffr.fr/>

Ils ne peuvent pas parier

Les joueurs de 18 ans et plus des clubs professionnels de rugby, sous contrat ou amateurs, sont interdits de paris sportifs en ligne sur le rugby. C'est une conséquence directe des décisions prises par l'**Autorité de régulation des jeux en ligne.**

En application de la loi, **la FFR constitue un fichier recensant les acteurs du rugby interdits de parier.** Lors de leur demande d'affiliation-renouvellement-mutation, les joueurs concernés devront **remplir un document intitulé « contrôle des interdictions de paris sportifs ».**

Téléchargeable depuis la page d'accueil de l'intranet des clubs, **ce document** porte les renseignements biographiques du joueur, le numéro de l'AS (numéro de dossier à 11 chiffres et 1 lettre, situé en haut à droite du formulaire de demande d'affiliation).

Il doit être **daté et signé et joint à la demande d'affiliation/renouvellement/mutation transmise aux comités.**

Toutes ces fiches seront envoyées par les comités et regroupées au Département juridique de la FFR.

Seuls **sont concernés** par ce dispositif **pour la saison 2014-15 :**

- les joueurs majeurs au 30 juin 2014,**
- les joueurs majeurs après le 30 juin 2014 et au plus tard à la date de leur demande d'affiliation/renouvellement/mutation.**

Renseignements :

edward.reay-jones@ffr.fr (tél. : 0169636583)

florence.blanchard@ffr.fr (tél. : 0169636566)

PARTENARIAT

Le site internet du Comité et la newsletter permettent de mettre de **nouveaux espaces de communication à disposition des annonceurs et des partenaires.**

A cet effet, **un catalogue des possibilités offertes et une tarification** ont été créés par la commission de partenariat présidée par Jean Baptiste Lamote.

Les sociétés, entreprises et autres collectivités intéressées par ce vecteur de communication, peuvent se rapprocher de la commission partenariat de CBL.

Tel. : 05.59.63.36.57

Fax : 05.59.63.26.26.

E-mail : 3011y@ffr.fr.

Deux précisions :

- le site connaît une hausse notable de fréquentation,**
- la newsletter est diffusée à plus de 3 500 abonnés.**

Partenaire du comité et des arbitres,



est aussi partenaire de votre newsletter

Vos billets en ligne

Désormais, vous pourrez utiliser le réseau intranet FFR pour retenir et acheter les billets des rencontres internationales.

Il suffit d'aller **sur le site du comité via le lien :**
<http://www.comitecbl.com/actualites/billetterie-dematerialisee>

... ou **accéder directement à l'intranet FFR :**
<http://www.ffr.fr/index.php/intranet>

Ils ont reçu la médaille fédérale :

- **Médaille de vermeil**
- **DUBARRY Jean-Claude**
(AS ST MARTIN DE SEIGNANX)
- **Médaille d'argent**
- **LE GALL Guy**
(COMITE CBL)
- **IDIEDER Pierre**
(AS ONDRAISE)
- **Médaille de bronze**
- **SALZE Pierre**
(US NAFARROA)
- **FERRON Pierre**
(SA ST SEVERIN)
- **LAMARQUE Jean-Claude**
(PEYREHORADE SPORTS)
- **LARROUDE Denise**
(US ST PALAIS)
- **LABOUDIGUE Francis**
(ES LEONAISE)
- **SABAROTS Henri**
(EMAK HOR ARCANGUES)
- **IRAOLA Pampi**
(ST JEAN DE LUZ OL.)
- **MONTAGUT Philippe**
(US BARDOS)
- **LOUSTALOT Philippe**
(ST PAUL SPORTS)



Ils ont dit « au revoir Andrée »

Les congressistes tenaient à rendre hommage à **André BOUEILH** qui vient de faire « valoir ses droits à la retraite ».

Elle fut donc « l'invitée d'honneur » de cette assemblée générale

Et ce ne fut pas sans émotion que le président **BALIRAC** retraça sa carrière professionnelle !



Moment fort de l'Assemblée générale quand **André JUNCA**, le secrétaire général du Comité, a donné lecture du **rapport moral**.

Ce rapport moral s'articule autour des **thèmes suivants** :

❶ LE BILAN SPORTIF DES CLUBS

- Professionnels - TOP 14
- Professionnels - PRO D2
- Professionnels ESPOIRS
- Fédérale
- Séries territoriales
- Parcours des clubs en championnat de France
- Equipes de jeunes

❷ LES CLUBS HONNORES

❸ LES SELECTIONS DU COMITE CBL

❹ SYNTHESE DE L'ACTIVITE DES COMMISIONS

Un rapport riche et complet qui dresse un bilan exhaustif de l'activité du comité, des clubs et des sélections. Vous pouvez en prendre connaissance !

Pour accéder au rapport moral, utilisez le lien ci-dessous :

http://www.comitecbl.com/theme/Basque/uploads/Rapport_moral_2013_2014.pdf

Directeur de la publication : **Pierre BALIRAC**

Comité de rugby Côte Basque – Landes, 5 avenue Raoul FOLLEREAU, 64100 Bayonne

E-mail : 3011y@ffr.fr Tél. : 05 59 63 60 10, Fax : 05 59 63 26 26 @